

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 35.

JEUDI 23 AOÛT 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN 15 FRANCS.
SIX MOIS 8 »
TROIS MOIS 4 »
UN NUMÉRO 0 FR. 50 CENT.

Service de l'Ordonnateur.

INSCRIPTION MARITIME.

Par jugement du Tribunal maritime commercial en date du 20 août 1866, les nommés :

Haman, (Paul-Gilles), mousse inscrit à Caneale f° et n° 16, embarqué comme mousse sur la goëlette de pêche la *Maria* de Saint-Pierre ;

Glaudel (Stanislas-Pierre), novice inscrit à Caneale f° 267 n° 534, embarqué en qualité de novice sur le brig *Augustine*, de Saint-Malo, ont été condamnées, POUR DÉSERTION :

Le premier à un mois d'emprisonnement ;

Le second à trois mois de la même peine, par application des articles 55, 66 et 67, du décret disciplinaire spécial du 24 mars 1852.

AVIS.

L'Administration de la marine informe le public que tout créancier de la succession d'un marin décédé dans la colonie, qui n'aura pas produit ses titres dans le délai de quinzaine, à partir du jour du décès, sera considéré comme ayant renoncé à l'avantage de de se faire payer à Saint-Pierre.

En conséquence, la liquidation sera arrêtée à la fin du mois pendant lequel expirera le dit délai ; et sans tenir compte de la réclamation du créancier en retard, le bureau de l'inscription maritime fera remise immédiate des fonds, soit aux intéressés, s'ils sont présents, soit en France, s'ils habitent la métropole.

UNE PROMENADE

A DOUZE CENTS PIEDS SOUS TERRE (1).

Tout à coup, une paroi profondément lézardée se crève, livrant passage à un flot énorme, qui, poussé avec une indicible violence au milieu des ruines amoncelées, porte à son comble cette scène d'horreur. Que se passa-t-il alors ? Nul ne l'a jamais su. Derrière l'épouvantable muraille, au milieu du cataclysme qui sans cesse allait grandissant, et menaçait d'envahir le charbonnage tout entier, quatre-vingt-dix malheureux étaient ensevelis vivants en proie aux angoisses les plus horribles qu'il soit donné à l'esprit de concevoir.

Au dehors, le désespoir était dans les âmes, car non-seulement toute tentative de secours était folle et impossible, mais encore il devenait urgent de circonscire le fléau.

Il dut alors s'élever des luttes affreuses dans le cœur de ceux à qui incombaît la responsabilité devant Dieu et devant les hommes d'actes aussi désespérés. Mais les circonstances commandaient,

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Desrouet, Pierre, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à l'île aux Chiens, et borné au N. E. par la prairie Lemoine, sur une longueur de 30 mètres, et au S. E., à l'Est et à l'Ouest, sur des lignes de même longueur, par des terrains vagues.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

3-3 Saint-Pierre, le 1^{er} août 1866.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Lefèvre, Pierre, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, dans le nord de la ville, et borné au Nord par la rue Hautefeuille, au Sud par la propriété Mazier, à l'Est par la propriété Letourneur, à l'Ouest par la rue de la Poudrière.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 1^{er} août 1866. 2-3

Les demandes suivantes ont été adressées à l'Administration par les sieurs :

Coste (Léon), à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain domanial situé au Nord de la ville, pour y construire une maison, l'édit terrain borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Brue, à l'Est par la propriété Coste Henry, à l'Ouest par la rue Bisson.

Lemétayer, Alphonse, à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain domanial, pour y

construire une maison, ledit terrain situé au Nord de la route de Gueydon, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la route de Gueydon, à l'Est par la concession Ménard, et à l'Ouest par la propriété Delahaye et Vettier.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 11 août 1865. 1-3

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le Barachois de Saint-Pierre le 20 août, à 5 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique des 3 et 4 août 1866.

Sont arrivés : M. Mac-Laughlin, négociant, et sa femme ; M. Dain (Jean-Baptiste), agent d'affaires, et demoiselle Richard, sans profession.

Cette goëlette repartira pour Sydney avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, ce jeudi 23 août.

Le bureau d'affranchissement sera fermé à 4 heures, et le sac aux lettres levé à 5 heures du soir, le même jour.

Le sac aux lettres du navire français *l'Eclair*, capitaine Benâtre, en partance pour la Martinique, sera levé ce jeudi, 23 du courant, à midi.

il fallut se hâter. Des ouvriers appelés aussitôt, et n'obéissant qu'à l'implacable nécessité, s'empressèrent d'opposer une barrière au désastre.

Des quatre-vingt-dix infortunés murés dans cet immense sépulcre, on ne revit plus rien ; et si plus tard, des hommes nouveaux dirigent leurs efforts vers ce point inexploité, en rencontrant des restes de cette vaste hécatombe, et devinant un immense désastre, ils frémiront jusqu'à la racine de leurs cheveux.

De semblables catastrophes ne sont malheureusement pas rares, bien qu'elles n'atteignent pas souvent des proportions aussi désastreuses. Parfois le courage d'un homme suffit pour empêcher la mort de ses compagnons d'infortune. On se souvient encore à Liège, après 54 ans, du dévouement héroïque d'Hubert Goffin, qui, par son indomptable énergie, parvint à sauver 70 mineurs pris avec lui sous un éboulement.

Goffin, à cette époque était maître-ouvrier à la houillère de Beaujouc, à deux kilomètres de Liège. Le vendredi 28 février 1812, les eaux rompant un *serment* ou digue voisine, pénétrèrent dans le puits Beaujouc, qui desservait un système de galeries où 127 ouvriers étaient employés.

Les infiltrations prenant un volume anormal, les chargeurs firent appeler Goffin qui était dans une taille à 500 mètres du puits. Il accourut, et reconnaissant le danger, se hâta d'envoyer chercher son fils, âgé de douze ans. L'eau était peu consi-

dérable encore, on avait donné l'alarme à l'extérieur. Goffin tâcha de réunir ses camarades. Le panier descendait et remontait avec la plus grande rapidité. Malheureusement les hommes se poussant et se culbutant, la plupart retombaient au fond du puits et se noyaient. Goffin seul, conservant une présence d'esprit admirable, et voyant que lui seul pouvait assurer le sauvetage par un acte de sublime générosité, renonce à remonter plutôt que de quitter ses ouvriers. L'eau cependant gagnait le toit des galeries. L'embarquement était devenu impossible, toute communication avec l'extérieur était fermée. Aidé de quelques mineurs aussi courageux que lui, Goffin réunit toutes les chandelles disponibles, et pousse ses compagnons d'infortune vers les montées, que l'eau ne pouvait atteindre. Là, en quelques mots, il leur fait comprendre que l'on va sans doute travailler à les délivrer, et qu'il est essentiel de se diriger vers le puits de Mamonster, situé à l'opposé de celui de Beaujouc.

Voyez-vous bien d'ici la position de ces hommes à 170 mètres sous terre, sans air, sans lumière, sans aliments ? Je n'en connais pas de plus désespérante. On me parlera du naufragé errant sur les abîmes sous un ciel de feu, mourant de soif en pleine mer, ou du voyageur égaré dans les solitudes ; sort terrible, c'est vrai ; mais le marin et le voyageur interrogent l'horizon, ils respirent, ils voient le ciel. Le mineur étouffe, il n'a pas d'horizon, pas de ciel, et il marche dans le silence d'une nuit



L'aviso à vapeur la *Mégère*, commandé par M. Bastard, capitaine de frégate, a mouillé sur la rade, venant de New-York, le 16 août 1866.

La frégate à hélice le *du Chayla*, commandée par M. du Rousseau de Fayolle, capitaine de vaisseau, est partie pour Sydney, le 22 août 1866.

III. DEPARTS.

AVIS.

Le public est prévenu que la porte d'entrée principale de l'Hôpital de la colonie ne sera plus ouverte désormais que pendant les heures de visite et de délivrance de médicaments.

*Soit de 8 à 10 heures dans la matinée,
de 3 à 5 heures dans l'après-midi.*

Les personnes qui auront besoin d'entrer dans cet établissement, pour quelque motif que ce soit, en dehors des heures ci-dessus indiquées, devront passer par la petite porte à droite, sur laquelle se trouve en gros caractères le mot ENTRÉE. *Elles parleront au portier.*

Cette dernière porte sera fermée à clef tous les soirs à 10 heures pendant l'été, à 9 heures pendant l'hiver; les personnes qui auraient à entrer après ces heures sonneront, et on leur ouvrira.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Il a été versé le 18 août 1866, à la caisse du trésorier, par M^{me} la supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, une somme de 12 francs, à titre de restitution anonyme au trésor de la colonie.

Dimanche dernier, Saint-Pierre avait encore une nouvelle fête : un Tir national institué depuis plusieurs années déjà, à l'occasion de la solennité du 15 août.

Sur une hauteur dominant la ville, à quelques pas de la route Iphigénie, au pied de la chaîne de collines qui va de l'étang du Pain-de-Sucre au lac de Savoyard, avait été dressée une tente toute pavée de pavillons aux couleurs variées et éclatantes et dans laquelle se tenaient le Commandant de la colonie, les principales autorités, un grand nombre d'officiers et de dames.

Quatre cibles avaient été disposées sur une même ligne, et cent soixante tireurs ont pris rang.

La musique de M. le contre-amiral baron Didelot, gracieusement prêtée pour la circonstance; celle de la ville, conduite par

M. le supérieur des Frères de Ploërmel, se sont fait entendre successivement et n'ont pas peu contribué à l'entrain et au plaisir du jour.

Les cibles, littéralement criblées, ont prouvé que si les habitants sont habiles à manier un aviron, à orienter une voile, à tenir une barre de gouvernail, ils ont également, ainsi que les marins de la division navale des Antilles actuellement sur notre rade et qui se sont mis en ligne, un excellent coup-d'œil et une adresse à toute épreuve.

Le beau temps, un ciel vraiment bleu, le grand nombre des spectateurs, la vue de toute cette foule bariolée, rieuse et mouvante, dans ses habits des grands jours, le bon choix des prix destinés aux vainqueurs, la coopération de tous, ont donné à cette petite fête beaucoup d'animation et de gaîté.

A six heures et demie du soir, les tireurs rentraient en ville, fanfare, tambour et clairon en tête, drapeaux déployés.

NOMS DES VAINQUEURS.

1 ^{re} SECTION.	Delacour, 1 ^{er} prix. Maréchal, 2 ^e prix.
	Fouchard (Ernest), admis à concourir à la cible d'honneur.
2 ^e SECTION.	Lacoste (de la frégate amirale la <i>Thémis</i>), 1 ^{er} prix. Bellan, 2 ^e prix.
	Etchegoyen (Auguste), admis à concourir à la cible d'honneur.
3 ^e SECTION.	Leprovost (Isidore), 1 ^{er} prix. Dauphin (Louis), 2 ^e prix.
	Marty (Epiphane), admis à concourir à la cible d'honneur.
4 ^e SECTION.	Busnot (Constant), 1 ^{er} prix. Bienvenu, 2 ^e prix.
	Lescaméla fils, admis à concourir à la cible d'honneur.

Les douze Tireurs dénommés ci-dessus ont concouru pour la Cible d'honneur.

Les Gagnants sont :

Leprovost (Isidore), 1^{er} prix.
Etchegoyen (Auguste), 2^e prix.

CIBLE DES ARMES DE PRÉCISION.

Morvan (de la frégate amirale la *Thémis*), 1^{er} prix.
Ozon (Louis), 2^e prix.

NOTICE SUR L'EMPLOI ET LES AVANTAGES DE L'EXTINCTEUR.

I.

Le feu est l'un des fléaux les plus terribles. Les grands désastres commencent presque toujours par de petits foyers.

Si au début d'un incendie on avait sous la main un moyen sûr, rapide, énergique, tou-

jours prêt à combattre le développement des flammes naissantes, il est certain que presque tous les sinistres seraient évités.

Cet inappréhensible moyen de défense, nous le mettons à la disposition du public en lui offrant l'*Extincteur*.

II.

Entre le moment où l'incendie est découvert et celui de l'arrivée et de l'organisation des secours demandés, il y a toujours une perte de temps. Pendant ce périlleux intervalle, le feu, livré à lui-même, se développe et prend d'effrayantes proportions, l'une des plus grandes difficultés à surmonter au début de la plupart des incendies consiste donc à pouvoir atteindre immédiatement le point qui lui sert de foyer, surtout si le feu s'est déclaré dans la partie élevée d'une maison, d'une usine, d'un édifice. Cette difficulté est vaincue par l'*Extincteur*. Avec sa projection, qui est de 10 à 12 mètres de hauteur ou de distance, et surtout la facilité de le transporter partout, on peut affirmer que jamais un incendie naissant ne se trouve hors de sa portée.

L'extinction au moyen d'une pompe, dans un commencement d'incendie, soit dans une bibliothèque, un musée, un salon, partout enfin où il y a des objets précieux, occasionne autant et plus de dégâts, par l'énergique projection des fortes colonnes d'eau, que les pertes causées par le feu. L'*Extincteur*, lui, éteint le feu sans rien endommager.

Supposons un de ces déplorables désastres semblables à ceux qui ont désolé Limoges et, récemment, la ville de Port-au-Prince, où des milliers de familles se sont trouvées tout à coup sans asile. Sans aucun doute, tous les secours possibles en pareils cas agissent simultanément autour de la conflagration. Mais le vent porte, sème ça et là des flammes incendiaires ; toute maison atteinte est une maison perdue; dans cette circonstance encore, l'*Extincteur* rend d'inappréciables services. Les personnes qui en sont munies sont en éveil partout, accourent aux cris d'alarme vers les points menacés, éteignent, arrachent aux désastres les nouvelles maisons incendiées par le principal foyer.

S'il est vrai qu'en toute chose il est préférable de prévenir que de réprimer, l'application de cette sage maxime devient un impérieux devoir lorsqu'il s'agit des dangers créés par le feu. L'urgence des auxiliaires primitifs est évident, car tout le monde reconnaît la multiplicité des causes d'incendie.

Les pompes et les pompiers sont là le plus promptement possible, et nous savons que ces derniers ne marchandent ni leur abnégation ni leur dévouement; mais dans ces terribles circonstances, il importe d'agir ins-

impénétrable. En face de la mort inévitable, de la mort dans les ténèbres, son inpuissant agonie doit être entourée de toutes les terreurs. C'est l'agonie du misérable qui se réveille cloué dans une bière, et qui tord ses os dans des convulsions folles. J'ai vu dans la tour Saint-Michel, à Bordeaux, le cadavre momifié d'un malheureux, qui m'a donné le cauchemar et inspiré une horreur profonde pour l'inhumation. Il avait subi ces angoisses, et sa figure décomposée par des terreurs surhumaines, ses chaires rongées, ses membres disloqués, son échine tordue, me terrifièrent. Aussi il a le cœur solide, l'homme enseveli vivant qui garde son courage et se possède assez pour juger sa position avec sang-froid, organiser un plan, et le poursuivre en dépit de toutes les défaillances.

Goffin fut cet homme-là. Son premier soin est de faire l'appel. Quatre-vingt-onze voix répondent.

Laissant alors quelques hommes éprouvés pour surveiller le progrès des eaux, il conduit les plus robustes vers l'extrémité opposée des travaux, à la septième montée, afin d'entreprendre une percée dans la direction des travaux de Mamonster.

L'ouvrage avançait, car on travaillait avec le courage du désespoir. Déjà la tranchée avait sept mètres de profondeur; la paroi rendait un son creux sous le pic, et la joie commençait à rayonner dans ces coeurs désolés, lorsqu'une épouvantable explosion se fit entendre, détruit les derniers obstacles, et renverse les ouvriers atterrés. On avait

débouché dans les galeries d'un vieux chantier abandonné, et d'où le gaz inflammable s'échappait avec violence. Aussi prompt que la pensée, voyant l'imminence du danger, Goffin se précipite et bouche l'issue; mais c'est en vain qu'il essaie de relever le courage des mineurs; d'autant plus déçus qu'ils avaient espéré davantage. Accablés de lassitude et de découragement, les malheureux veulent rouvrir le trou d'où se précipite le courant méphitique, lequel, du moins, leur donnera une mort prompte. Goffin s'y oppose. « Lorsque nous n'aurons plus d'espérance, dit-il, je vous ramènerai ici, et ce sera vite fini. »

Mais ces paroles sont sans effet; baignés de larmes, fous de terreur; ces hommes supplient Goffin de les ramener à la lumière ou de les tuer.

Il n'est pas d'âme si forte qui ne succombe à un semblable spectacle. Voyant ses efforts superflus, Goffin prend son fils dans ses bras, et dit : « Puisque vous refusez d'obéir, mourrons. »

Et les misérables l'entourent, bâissant ses mains et confondant leurs prières. Goffin sent son cœur défaillir en pensant à sa femme, aux six enfants dont il est le seul soutien; il serre follement son fils sur sa poitrine, et les pleurs jaillissent de ses yeux, « Tu pleures, père, dit l'enfant en l'embrassant? » et se tournant vers le troupeau morne des ouvriers: « Vous êtes des lâches, dit-il, de ne pas obéir à mon père; travaillons, et si nous devons mourir, du moins que ceux qui trouveront nos corps voient

que nous n'avons jamais manqué de courage. » Et se dégageant des bras de son père, il se dirige d'un pas ferme vers la cinquième montée.

Tant d'énergie unie à une si grande jeunesse, avait quelque chose de vraiment surhumain. Les mineurs croient voir une inspiration divine dans les paroles de cet enfant, et se sentent renaitre à la confiance; Goffin suit son fils, chacun s'empresse à marcher sur ses traces, et l'on entreprend avec une ardeur nouvelle une tranchée dans le sens indiqué.

A ce moment-là, il y avait trente-six heures que les infirmes étaient ensevelis, privés de sommeil et de nourriture. Cependant les travaux avaient en dépit d'une fatigue extrême, lorsque soudain les lumières s'éteignent faute d'une quantité suffisante d'oxygène, et l'obscurité arrêtant fatallement les travaux, vient s'ajouter à tant dépourvante.

Désespérés, harrassés, à moitié fous, les ouvriers abandonnent leurs outils et ferment l'oreille à toutes les exhortations de leur chef. Alors la scène arriva au comble de l'horreur. Dans la nuit profonde, on n'entendait que gémissements ou propos insensés. En proie au délire, les uns demandent le chemin pour retourner chez eux, et poussent des éclats de rire qui glacent l'âme. D'autres chantent et se figurent manger du lard et des choux.

(Grand Journal.)
(La suite au prochain numéro.) P. LACOME.

tantanément, et, seuls, de tous les engins inventés pour combattre feu, les *Extincteurs* en donnent les moyens les plus efficaces. Ceci reconnu, les autorités dont la constante sollicitude les porte à se préoccuper de la sécurité publique exigeront, nous n'en doutons pas, l'inauguration de ces appareils dans tous les lieux où se trouvent réunis les secours.

La situation que nous venons d'esquissir nous conduit à signaler les dangers auxquels sont exposés aussi les navires, et nous remet en mémoire de nombreux sinistres, et la récente et épouvantable catastrophe du *William Nelson*, où des centaines de victimes, après avoir échappé à la fureur des flots et des tempêtes, ont été livrées à la mort par le feu. Il est donc inutile de demander qu'à bord des vaisseaux, où les matières inflammables abondent, il y ait sous la main des engins sur lesquels on puisse compter, afin d'agir sans perdre une minute, dès qu'un incendie a été signalé. Ces engins sont les *Extincteurs* avec lesquels on peut se rapprocher de la partie embrasée, l'attaquer et l'éteindre instantanément, puisqu'eux-same projettent tout à la fois l'eau et l'acide carbonique, dont on connaît les merveilleux effets sur le feu; même lorsqu'un incendie s'est déclaré parmi des matières résineuses. Les compagnies d'armements maritimes, ainsi que les capitaines au long cours ou de cabotage, peuvent-ils laisser désormais prendre la mer à leurs navires sans avoir à bord des *Extincteurs*? Nous ne le pensons pas. Il est inutile de signaler encore un nombre infini d'incendies se produisant sous des aspects divers. Ce serait une superfluité; car ils se ressemblent tous comme principe et comme conséquence.

Qu'il nous suffise de dire, pour justifier le succès de l'*Extincteur*, que les expériences nombreuses faites en France et à l'étranger, en présence d'une multitude curieuse et de Commissions composées d'hommes de science et de progrès, ont obtenu partout un éclatant succès.

Tous les organes de la presse ont aussi reconnu et signalé les services que cet appareil avait rendu ou pouvait rendre sur terre comme sur eau.

De même nous sommes heureux de constater que beaucoup de Préfets ont déjà, dans leurs actes officiels, non seulement approuvé les *Extincteurs*, mais encore engagé leurs administrés à en faire l'acquisition.

Nous avons aussi à remercier un grand nombre d'honorables officiers supérieurs du corps des sapeurs-pompiers de France et de l'étranger du sympathique accueil qu'ils ont fait à l'*Extincteur*, qui a, partout où il a été inauguré, prouvé son incontestable utilité.

Pour passer des simulacres à l'action réelle, mentionnons que, depuis la récente propagation de l'*Extincteur*, de nombreux incendies ont été éteints par son unique action, sans l'intervention des secours ordinaires; y a-t-il des preuves plus décisives à fournir sur les inappréhensibles avantages offerts par l'*extincteur*?

Cette invention, longtemps cherchée par des hommes toujours occupés à trouver des choses utiles, vient perfectionner le matériel créé pour combattre les incendies. Le jour n'est pas éloigné où l'*Extincteur*, généralement apprécié, sera répandu partout; alors l'activité intelligente des corps de pompiers, l'extension continue de la salutaire institution des Assurances et nos propres efforts agiront simultanément pour réparer et diminuer les ravages de l'un de nos plus redoutables fléaux : le Feu!

III.

Description de l'appareil. — La forme de l'*Extincteur* est cylindrique. L'appareil est rempli d'eau saturée de gaz acide carbonique à haute pression. Il est muni de deux bretelles à haute pression. Il est muni de deux bretelles dans lesquelles on passe les bras lorsqu'on veut le fixer sur les épaules, pour l'u-

tiliser. Au moment de s'en servir, on ouvre de la main gauche un robinet placé au bas de l'appareil, auquel robinet est fixé un tube en caoutchouc terminé par une lance. — Avec la main droite on dirige sur le foyer le jet de l'*Extincteur*, les parties touchées par le liquide s'éteignent immédiatement.

Le petit volume et la forme de l'*Extincteur*, permettent de le placer aisément dans les angles des antichambres, salles à manger, cabinets, bibliothèques, archives, musées, usines, fabriques, vaisseaux, bateaux, etc. etc. Une seule personne suffit pour le manœuvrer. Avec l'*Extincteur* il est possible, selon l'exigence de la situation, de s'éloigner ou de se rapprocher du foyer à éteindre, de monter ou de se descendre; de se transporter aisément et rapidement partout où il y a un danger réel à combattre ou à conjurer.

Tels sont les avantages incontestables du nouvel engin que nous préconisons, et dont nous nous sommes faits les propagateurs dans tous les pays, par la prise des brevets, savoir; en France, en Angleterre, en Belgique, en Autriche, en Espagne, en Hollande, en Italie, en Portugal, en Prusse, en Saxe, en Suède, en Russie, aux États-Unis, en Australie, etc. aujourd'hui, les hommes les plus pratiques, avec la presse entière, ont unanimement déclaré que l'*Extincteur* était indispensable partout et à tous, soit sur terre, soit sur eau.

MONNET et Cie,
rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

On lit dans l'*Économiste français* du 28 juin 1866.

LA VIANDE DE CHEVAL.

Une ordonnance de M. le préfet de police, du 9 juin courant, libellée en seize articles, et placardée ces jours-ci aux Halles-Centrales, porte en substance :

« Considérant que la viande de cheval, pour la consommation, s'est introduite dans divers pays sans révéler de dangers;

» Le débit de la viande de cheval comme denrée alimentaire est permis aux conditions prescrites par les articles suivants :

» Des tueries spéciales autorisées seront ordonnées.

» Le débit de la viande des abattoirs d'équarrissage est interdit.

» L'abattage aura lieu en présence d'un vétérinaire inspecteur. Les morceaux seront estampillés.

» Tous les chevaux malades sont exclus.

» Une enseigne à chaque étal indiquera la nature de la viande.

» Les traiteurs et restaurateurs qui feront usage de la viande de cheval, seront obligés, à peine d'amende, d'en prévenir leurs pratiques.»

Tout en croyant à l'innocuité de la viande de cheval, et même à son goût agréable quand elle est bien préparée, nous n'attendons rien de bon de la tentative autorisée par le préfet de police. Dans le régime actuel du commerce, livré à une concurrence sans contrôle efficace, et surtout sans conscience, nous devons craindre un redoublement d'abus et de fraudes.

J. D.

On lit dans le *Moniteur* du 12 juillet 1866:

A l'occasion de l'ouverture du premier établissement autorisé où se débite exclusivement de la viande de cheval, un banquet a réuni environ deux cents convives avant-hier dans les salons de Lemardelay.

On remarquait dans le menu : un potage au consommé de cheval, du saucisson de cheval, un aloyau de cheval garni de croquettes de pommes de terre, du cheval à la mode, du civet de cheval, du filet de cheval rôti, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés au dessert.

M. de Quatrefages, membre de l'Institut, qui présidait le banquet, a fait clairement ressortir les avantages qui résulteront de l'accroissement apporté à nos ressources alimentaires par l'emploi de la viande de cheval, et il a payé un juste tribut d'éloges aux personnes qui ont travaillé à obtenir ce résultat. « Vous n'oubliez pas, a-t-il dit en terminant, que l'amour du bien, le désir d'être utiles aux classes les moins aisées de nos concitoyens, ont été leur seul mobile, leur seul soutien dans une lutte qui, commencée au Muséum, dure depuis près de vingt ans. »

Après M. de Quatrefages, M. Duménil, au nom de la société d'acclimation; M. Sibire, au nom de

la société protectrice des animaux; M. Blatin, président du Comité hippophagique; MM. Decroix, Barral, le marquis de Béthisy, etc., ont pris successivement la parole.

Etaient au nombre des convives, M. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur du jardin d'acclimation; M. Ducoux, directeur de la compagnie impériale des voitures de Paris, et plusieurs représentants de la Presse.

On lit dans le *Moniteur*:

Dans un rapport de mer qui a été transmis au ministre de la marine et des colonies, le capitaine du navire le *Mars* a déclaré que se trouvant, le 4 mai dernier, pendant une traversée de Bordeaux à la Martinique, par 31° 27' de latitude N. et 21° 49' de longitude O., il a rencontré un navire désemparé et abandonné. Ce bâtiment, de construction récente, était chargé de pièces de bois et de merrains. Il ne portait aucune trace de nom ni de nationalité; à en juger par ses formes cependant, il paraissait avoir été construit au Canada. Sur l'iloire du grand panneau, on pouvait lire les inscriptions suivantes : — à tribord, n° 111, n° 53833; — à bâbord B Tons 1206 ⁶³ ₁₀₀. Les mots *Ned M^e Bay* ont, en outre, été trouvés écrits à la craie sur l'un des barotins du roufle d'équipage, dont les débris étaient couchés sur le pont.

Ce navire n'ayant plus son gouvernail, le capitaine du *Mars* a dû renoncer à le prendre à la remorque pour le conduire au port le plus voisin.

VARIÉTÉ.

ÉPISODE

De la glorieuse journée de Magenta.

Le 8^e bataillon de chasseurs à pied, posté à l'extrême gauche de l'armée française, attaqué par des forces cinq fois supérieures, enserré dans un cercle de feu, décimé par les chasseurs tyroliens, leur fourchette en terre et visant à coup sûr, sabré par les uhlans, labouré par les croates, avait épousé ses cartouches dès le matin à onze heures. Il en fallait pourtant pour se défendre.

— Des cartouches! demandent les soldats.

— Et! parbleu, des cartouches, allez en chercher dans le fourgon!

On ouvre le fourgon, on jette les portes à terre. Tout à coup les hommes qui étaient là deviennent pales brusquement.

— Eh bien! quoi? dit un lieutenant. Qu'y-a-t-il?

Ce qu'il y avait? l'administration militaire s'était trompée. Le fourgon à munitions portait le n° 209, et l'on avait fait suivre le bataillon de chasseurs par le fourgon 219, chargé de souliers.

Pas de cartouches! Des chaussures! Un fourgon inutile. Le combat à peine engagé, un ennemi terrible, des charges de cavalerie à travers le bataillon, — et pas de poudre!

— Pas de poudre!

On va au major Montcalm, qui commandait, cloué à son cheval, froidement, superbe, dans cette fournaise. — « Nous n'avons pas de munitions! » — Que voulez-vous que j'y fasse? Il fallait tenir, rester là jusqu'au dernier homme, ne pas reculer d'une semelle. La seule façon de résister était de mourir. A quelques mètres, le 25^e de ligne combattait; mais écrasé, lui aussi, il ne pouvait secourir personne.

Un courant électrique parcourut le bataillon. On comprit que c'était fini. Les Autrichiens, ne voyant plus sortir un coup de feu du carré d'hommes, sentaient bien, eux aussi, que les cartouches manquaient. Les uhlans s'élançant, font des trouées dans ces neuf cents hommes qui tombent un à un. Le drapeau est pris. Déjà les cavaliers l'emportent. Aussitôt on se précipite, on éventre les chevaux, on tue les uhlans à coups de crosse, on déchire, on réprend, on arrache ce lambeau d'étoffe, on le réprend, deux fois, trois fois. La hampe se brise, l'étendard déchiqueté est devenu guenille. « Sauvez le drapeau, sacrébleu! et serrez les rangs! » C'est la voix du major qui, pâle, maintenant les dents serrées, rongeant son poing, regarde autour de lui s'amoncelet les cadavres de ses chasseurs. Et les tyroliens tuent toujours; chaque poitrine est une cible. On attend les balles sans pouvoir les rendre. On fait cela non pas une heure, non pas deux heures, mais six heures, — six heures sans un pas en arrière. Depuis la veille, où l'on a pris du café (à onze heures du soir), on n'a point mangé. Mais on résiste et l'on meurt. A présent, les cadavres sont si nombreux que, les uns sur les autres, ils forment un rampart. On ne pourra pourtant pas tenir jusqu'à la fin. Le sang s'épuise. C'est alors qu'un hurrah retentit. On entend le canon vers la gauche, les Autrichiens semblent se replier, reculent devant une poussée soudaine. On ne voit rien, mais électriquement on devine. Les shakos au-dessus des baïonnettes, on crie victoire, hurrah, bravo! On se sent sauvé, délivré, vengé! Ce sont les Français. C'est Mac-Mahon.

Au moment où la bataille était gagnée, une balle perdue vint frapper le major Montcalm, qui depuis le matin résistait ainsi. Le 8^e bataillon de chasseurs était réduit de 902 hommes à 214, mais il avait gardé son drapeau, et, sans cartouches, cible humaine, il avait tenu trois régiments en échec pendant tout un jour.

(*Grand Journal.*)

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

Océan Atlantique Nord. — *feu a éclats sur le rocher Cale* (côte S. O. d'Irlande).

La Corporation du port de Dublin fait connaître aux navigateurs qu'à partir du 30 juin 1866, on allumera un nouveau feu dans une tour récemment construite sur le rocher Calf, près de l'extrémité Ouest de l'île Dursey, au côté Nord de l'entrée de la baie Bantry, côté S. O. d'Irlande.

Le feu sera *fixe blanc* montrant un éclat chaque *quinze secondes*; il sera élevé de 43 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 17 milles.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles, et du premier ordre.

La tour est ronde, élevée de 31 mètres de la base à la girouette, peinte en rouge avec une large ceinture blanche au milieu, et située par 51° 34' 10" N., 2° 34' 59" O.

Cet avis affecte la série B, n° 455; les cartes n°s 2169, 2170, 2173 et 2178 et les cartes anglaises 2424 et 2495.

Océan Atlantique Nord. — *Feux des caps Race et Pine* (côte S. E. de Terre-Neuve).

Un avis du bureau hydrographique de Londres fait savoir que, conformément à l'avis qui en avait été donné déjà (voir annonce n° 47, 22 juin 1865, et annonce n° 5, 15 février 1866), le 21 août 1866 on modifiera l'éclairage des phares des caps Race et Pine, situés sur la côte S. E. de l'île de Terre-Neuve.

Le feu fixe du cap Race sera remplacé par un feu *tournant blanc*, dont la lumière atteindra son éclat le plus brillant de 30 secondes en 30 secondes.

Le feu tournant du cap Pine sera remplacé par un feu *fixe blanc*.

Cet avis affecte la série E, n°s 12 et 13, et les cartes n°s 866, 1437 et 1465.

Mer Méditerranée. — *Feux fixes au port de Saïda* (côte de Syrie).

Egalement, on a allumé, le 15 juillet 1866, deux nouveaux feux pour signaler la position de l'ancien port de Saïda, situé sur la côte de Syrie.

Les feux sont *fixes rouges*, installés à l'aplomb l'un de l'autre; le feu supérieur est élevé de 19 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra les voir de 5 milles. Ils sont placés au sud de l'île de Saïda, devant l'entrée de l'ancien port, à 200 mètres environ de l'extrémité, et leur position est donnée par 33° 34' 15" N., 33° 4' 25" E.

Feux fixes au port de Sour.

Egalement, le 15 juillet 1866, on a allumé deux nouveaux feux pour signaler la position du port de Sour (ancienne Tyr), côte de Syrie.

Les feux sont *fixes blancs*, placés l'un sur l'autre; le feu supérieur est élevé de 17 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra les voir de 5 milles.

Ces feux sont sur la pointe Ouest de la ville de Sour, sur une ancienne batterie au bord de la mer, et leur position est donnée par 33° 17' N., 32° 54' 35" E.

Cet avis affecte la série D, n°s 425 a, 428 a, 487 a, 487 b, et les cartes n°s 1265, 1857, 1860, 1971, 1980 et 2168.

Manche et Océan Atlantique. — *Balisage des côtes de France.*

Le ministre de l'agriculture, du commerce, etc., informe les navigateurs que les changements ci-après ont eu lieu dans le balisage des côtes de France pendant le mois de mars 1866.

Côtes-du-Nord. — Un mât vient d'être placé sur la roche la Moisie, dans le chenal des Brehatins, en attendant la reconstruction de la tourelle qui signale ce danger.

Morbihan. — On rétablira la balise en fer des *Deux-Frères*, dans la baie de Locmaria de Quiberon qui avait été brisée par la mer.

Finistère. — La bouée de *Stolvezan*, dans la rade de Morlaix; celle du *Trépied* de l'Abervrac'h, et celles des *Fillettes* dans le goulet de Brest, ont été remises en place.

Ont été enlevées par la mer: la bouée à cloche du *Bloscon*, dans la rade de Morlaix;

La balise en fer sur la *Fourche*, au sud du Vesoul, dans la même rade;

La bouée à cloche de la roche *Astan*, dans le chenal oriental de l'île de Bas (une tourelle est en construction sur cette roche pour remplacer la

bouée, et l'on espère la terminer avant la fin de l'année);

La bouée de *Bar-ar-Bleiz*, aux abords de l'Abervrac'h.

La bouée de la *Basse-du-Lys*, à l'entrée du goulet de Brest.

La bouée de la *Basse du Chenal*, dans le chenal du Four;

La bouée Est de la *Gamelle*, à l'entrée d'Audierne;

La tourelle du *Cochon*, dans la rade de Concarneau;

La tourelle les *Verres*, à l'entrée de la rivière de Belon.

Les balises de *Men-Audierne*, à l'entrée de la rivière Pont-l'Abbé; du *Four*, et de la *Rousse*, à l'entrée de l'*Odet*, et celle de la roche le *Four*, à l'entrée du port de Douelant, ont été enlevées par la mer; on espère les rétablir prochainement.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

Le 11 août. — Ernestine-Marie-Désirée Foucaud.

Le 12 août. — François-Joseph Bechet.

DÉCÈS.

Le 14 août. — Jacques Ridel, marin, 37 ans, né à Granville (Manche).

Le 16 août. — Cadavre inconnu.

Le 19 août. — Henri-Paul Guislé, novice, 20 ans, né à Huegueville (Manche).

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains.

Le 13 août. — Br.-g. *Emile-Auguste*, cap. Luce, ven. de St-Jean, chargé de sel.

Le 14 août. — Br. *Paix*, cap. Dartenay, ven. de St-Julien (côte de T. N.) sur lest; — 3 m. *Jules*, cap. Royé, ven. de St-Martin, chargé de sel.

Le 16 août. — Br. *Nanine*, cap. Denquin, ven. de T. N. sur lest.

Le 17 août. — 3 m. *Miquelonais*, cap. Eloy, ven. de St-Martin, chargé de sel.

Le 18 août. — Br. *Daniel*, cap. Marin, ven. de Boston, chargé de diverses marchandises.

Navires étrangers, — Goëlettes anglaises.

Le 13 août. — *Magnolia*, cap. Leck, ven. de la baie de Fortune, en relâche.

Le 14 août. — *Isabella*, cap. Benoist, ven. de New-Brunswick, chargée de bois de construction.

Le 16 août. — *Mary-Elisabeth*, cap. King, ven. de Boston, chargée de diverses marchandises; — *Haveloch*, cap. Dikson, ven. du cap Breton, chargé de bestiaux, en rel.; — *Rubens*, cap. Mc Donald, ven. du cap Breton, chargée de bestiaux, en rel.

Le 17 août. — Côte espagnol *Rosita*, cap. Moreto, ven. du havre Breton, en rel.

Le 18 août. — *Harrietta*, cap. Hyeman, ven. de St-Jean, en rel.; — *Georges et Laurence*, cap. Etchegogny, ven. de la baie de Fortune, en rel.

Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

Navires métropolitains:

Le 13 août. — *Deux-Louise*, cap. Ménier, 30 mille morues; — *Astre des Mers*, cap. Gautier, 17 mille morues.

Le 14 août. — *Brig Jacques*, cap. Fontaine, 15 mille morues. — *Brig Aimée*, cap. Gavran, 30 mille morues.

Le 16 août. — *Goël. Clara*, cap. Amptil, 20 mille morues; — *Hippolyte*, cap. Amour, 20 mille morues.

Goëlettes locales:

Le 13 août. — *Coquette*, cap. Boyer, 10 mille morues.

Le 14 août. — *Charles et Henry*, p. Lechaudelair, 19 mille morues; — *Hirondelle*, p. Richard, 2 mille morues; — *Sainte-Anne*, p. Besnard, 22 mille morues; — *Hortense*, p. Feron, 7 mille morues; — *Emilie*, p. Cerisier, 700 morues; — *Marie-Emilie*, p. Quesnel, 5 mille morues; — *Fleur de Marie*, p. LeFebvre, 6 mille morues; — *Adélaïde*, p. Fauchon, 1,800 morues; — *Marie-Françoise*, p. Joubie, 3 mille morues; — *Victoria*, p. Ménard, 6 mille morues; — *Vague*, p. Girard, 8 mille morues; — *Brunette*, p. Lecouplet, 3,500 morues; — *Quatre-Frères*, p. Moulins, 6 mille morues; — *Ecureuil*, p. Teulon, 14 mille morues; — *Emilie*, p. Coste, 4 mille morues; — *Eclair*, p. Charpentier, 18 mille morues; — *Mouette*, p. Auffray, 3 mille morues; — *Marie*,

Caroline, p. Goron, 8 mille morues; — *Marie*, p. Lafond, 10 mille morues.

Le 16 août. — *Etoile du Matin*, p. Chapdelaine, 5 mille morues; — *Joséphine*, p. Gilbert, 20 mille morues; — *Henriette*, p. Joly, 12 mille morues; — *Malouine*, p. Gidouin, 12 mille morues; — *Etoile polaire*, p. Fanouillière, 8 mille morues; — *Dorade*, p. Girard, 25 mille morues; — *Rusée*, p. Gruénais, 2 mille morues; — *Perle*, p. Cœuret, 18 mille morues; — *Joséphine*, p. Landrieux, 8 mille morues; — *Napoléon IV*, p. Hébert, 14 mille morues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis

pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Navires étrangers :

Le 14 août. — *Goël*, angl. *Magnolia*, cap. Leck, allant au havre Breton.

Le 18 août. — *Havelock*, cap. Dickson, all. à Saint-Jean; — *Rubens*, cap. Mc Donald, all. à St-Jean; — côte espagnol *Rosita*, cap. Moreto, all. à Valence (Espagne).

Navires Métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.

Navires métropolitains :

Le 17 août. — *Brig Paix*, cap. Dartenay; — *Brig Deux-Louise*, cap. Menier; — *Goël. Aste des Mers*, cap. Gautier; — *Brig Jacques*, cap. Fontaine; — *Goël. Hippolyte*, cap. Amour; — *Goël. Clara*, cap. Amptil.

Goëlettes locales.

Le 14 août. — *Coquette*, p. Boyer.

Le 16 août. — *Marie*, p. Lafond; — *Marie-Caroline*, p. Goron; — *Mouette*, p. Auffray; — *Eclair*, p. Charpentier; — *Emilie*, p. Coste; — *Ecureuil*, p. Teulon; — *Quatre Frères*, p. Moulins; — *Brunette*, p. Lecouplet; — *Vague*, p. Girard; — *Victoria*, p. Ménard; — *Marie-Françoise*, p. Joubie; — *Adélaïde*, p. Fauchon; — *Fleur de Marie*, p. LeFebvre; — *Marie-Emilie*, p. Quesnel; — *Emilie*, p. Cerisier; — *Hortense*, p. Feron; — *Sainte-Anne*, p. Besnard; — *Hirondelle*, p. Richard, — *Charles-Henry*, p. Lechaudelair.

Le 17 août. — *Etoile polaire*, p. Fanouillière; — *Malouine*, p. Gidouin; — *Henriette*, p. Joly; — *Joséphine*, p. Gilbert; — *Etoile du matin*, p. Chapdelaine.

Le 20 août. — *Napoléon IV*, p. Hébert; — *Joséphine*, p. Landrieux; — *Perle*, p. Cœuret; — *Rusée*, p. Gruénais; — *Dorade*, p. Girard.

Marseille, 14 juillet. — Morues. — Le navire *La Mauve* (n° 1) est arrivé de Saint-Pierre-Miquelon, avec une cargaison de 730 quintaux morues très-jolies. La presque totalité est ressortie, au triage, en premières qualités de primeurs, soit 1^{er}, 2^{er} et 3^{er} qualités ensemble, qu'on a payées 85 fr. des 100 kilog. : ces sortes se sont écoulées au débarquement pour la place, sauf 80 B. pour la réexportation. Les revers et estrasses sous la dénomination de 2^{er} qualité, se placent à 80 fr.; il n'en reste plus à vendre qu'environ 40 quintaux.

(*Journal de Granville.*)

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N°s DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1866.

Chaque n° séparé, 1 fr.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à